

Examen préopératoire

Pourquoi l'examen préopératoire est-il exigé ?

Votre sécurité, c'est notre priorité ! Toutes **les interventions** dans le domaine de la chirurgie plastique sont chargées **d'un risque opératoire**. Aucun médecin, ni aucun établissement de soins n'est pas capable de **garantir le déroulement d'une opération sans problèmes et le traitement**. Les risques liés aux interventions particulières sont toujours **en général chirurgicaux** (des hémorragies, des infections, des cicatrices, ...), **les risques** liés à la forme de **l'anesthésie** et puis **les risques spécifiques** pour une opération concrète. **Pour la minimalisation des risques**, il est nécessaire que l'opérateur soit bien mis au courant avec Votre état de santé. C'est pourquoi il faut exécuter certains **examens préopératoires**.

Quand régler l'examen préopératoire

Les résultats de l'examen préopératoire **ne doivent pas dater de plus de 14 jours avant le jour de la réalisation de l'intervention**. On recommande toujours d'assurer l'examen préopératoire à l'temps. Penser au fait que aussi votre généraliste peut être en congé et pour cela prenez le rendez-vous en temps utile.

Où régler l'examen préopératoire

La solution optimale est de passer l'examen préopératoire interne **chez votre généraliste** qui connaît en détail votre état de santé à long terme. Habituellement, il s'agit aussi d'une variante qui coûte le moins d'argent.

až na pozn. 1. věcně v pořádku